Département

EXTRAIT DU REGISTRI Reçu en préfecture le 18/04/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSE IRUBIATIONICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Des Pyrénées-Orientales

ID: 066-216601831-20240406-2024_06_02-DE

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M. En exercice: 6

Présents: 5

26 mars 2024

Suffrages exprimés: 6

Séance du 06 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette

Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR

Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé: BABYLON Martine a donné procuration à CHANTREL Magali

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2024-06: Taux d'imposition 2024

Date de la convocation:

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Après examen de cet état, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- DE FIXER les taux pour l'année 2024 à :

35,90 % pour la taxe foncière du bâti 108,06 % pour la taxe foncière du non bâti 9,99 % pour la taxe d'habitation

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, Ont signé au registre tous les membres présents, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire Après remise en Préfecture

Le Maire **METIVIER**